

Fiche de renseignements au premier saut



(à remplir complètement et lisiblement)

Les conditions de votre assurance contre les accidents corporels se trouvent au dos de cette fiche.

FORMULE CHOISIE :

Tandem Initiation PAC Stage PAC Initiation OA Stage OA

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu :

Sexe : M F Poids : kg Nationalité :

Situation familiale : marié célibataire divorcé séparé

Profession : Enfants à charge :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Email :

Téléphone : Mobile : Fax :

Assurance sociale : non oui : organisme : N°

Nom du médecin* : Date de visite :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Son adresse Email :

Son téléphone : Son mobile :

*certificat médical indispensable sauf pour le saut en tandem.

Comment avez-vous connu notre école : site affiche publicitaire ami

Paiement : en espèce à
 virement sur le compte école

Signature obligatoire :
(signature des parents pour les mineurs)

Fait à :

Le :

ASSURANCE INDIVIDUELLE CONTRE LES ACCIDENTS CORPORELS

Conditions particulières

Saut en parachute Tandem (découverte uniquement)

Saut d'initiation : PAC - OA - Membre

INDEMNITÉS ASSURÉES PAR PERSONNE :

- | | |
|---|--------------|
| 1. En cas de décès : | 7.500 euros |
| payables aux héritiers légaux des assurés, à titre personnel. | |
| 2. En cas d'invalidité permanente : | 15.000 euros |
| 3. En cas d'incapacité temporaire totale : | Nihil |
| 4. Frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation : | 2.500 euros |

Pour les membres, deux formules d'assurances complémentaires sont à votre disposition

La police d'assurance n° 124.795/65.604 reste à la disposition des membres.